

Commune de BUETHWILLER
Extrait du compte-rendu de la séance du 15.12.2010

Nbre de Conseillers
Elus : 11
Nbre de Conseillers
En fonction : 10
Nbre de Conseillers
Présents : 07

A l'ouverture de la séance, étaient présents :
M. Mathieu HUG, M. Jean-Marc RUFF
M. Marc LAMARRE, M. Marc COLIN,
Mme Valérie ROOS, M. Gilles STEMMELEN

Absents excusés : M. Christophe EIBEL,
M. Eric BRINGEL procuration à M. André ANTZ
Mme Nathalie PUGLISI procuration à M. Gilles
STEMMELEN

Sur demande de M. Le Maire, et à l'unanimité des membres présents, le point suivant est rajouté à l'ordre du jour : Travaux - éclairage extérieur presbytère
Assiste également à la séance : Mme Claudine RUETSCH, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu de la séance du 02.11.2010

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 02.11.2010 et accepte de signer le registre des délibérations.

Démission de Mme Simone FIMBEL, conseillère municipale

Le Maire informe les élus que Mme Simone FIMBEL a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale pour des raisons de santé.

Date d'effet de la démission : le 16 novembre 2010.

L'ensemble du conseil en prend acte et tous les élus remercient Mme Simone FIMBEL pour son dévouement au sein du Conseil Municipal et du Syndicat Intercommunal Scolaire de Balschwiller Buethwiller Eglingen,
et lui souhaitent beaucoup de courage et un prompt rétablissement.

Election d'un (e) délégué (e) au SIS : remplacement de Mme Simone FIMBEL

Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la démission de Mme Simone FIMBEL, les Conseillers sont appelés à désigner un (e) délégué (e) pour le remplacement de Mme Simone FIMBEL au Syndicat Intercommunal Scolaire de Balschwiller Buethwiller Eglingen.

M. Le Maire propose cette fonction à M. Gilles STEMMELEN ou à un autre élu.

M. Gilles STEMMELEN souhaite un temps de réflexion.

Aucun candidat ne se proposant en vue du remplacement de Mme Simone FIMBEL pour le poste de délégué au Syndicat Intercommunal Scolaire de Balschwiller Buethwiller Eglingen.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Election d'un (e) délégué (e) au SIAEP : remplacement de M. Marc LAMARRE suite à la démission de ses fonctions de délégué du SIAEP

Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la démission de M. Marc LAMARRE de ses fonctions de délégué au SIAEP, les Conseillers sont appelés à désigner un (e) délégué (e) pour le remplacement de M. Marc LAMARRE au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Ammertzwiler, Balschwiller et environs.

Est élu à l'unanimité : M. Mathieu HUG

Détecteur de vitesse

Le détecteur de vitesse à l'entrée du village a été réglé correctement par l'entreprise Clemessy.

Suite à la demande de certains administrés, le Maire propose de déplacer le détecteur.

Considérant qu'il faudrait fixer le détecteur en face, sur le poteau d'éclairage public avant la maison sise au N° 44 rue Principale

Considérant que l'angle de vision de ce nouvel emplacement risque d'être gêné par le stationnement des poids-lourds

Vu qu'un déplacement de l'appareil dans ces conditions s'avèrerait inutile

Le Conseil décide à l'unanimité de laisser le détecteur à l'emplacement initial

Recensement de la population 2011

CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi que celle des agents coordonnateurs

ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser

de fixer la rémunération de l'agent recenseur et de l'agent coordonnateur.

Contrat de maintenance du défibrillateur

Le Maire propose les tarifs de deux entreprises

Best of Santé :

Service de maintenance exclusif comprenant : déplacement annuel d'un technicien avec vérification, et délivrance d'un certificat, une visite de contrôle en cas d'utilisation, le prêt d'un défibrillateur dans les 24 h en cas de problème technique ainsi que des tarifs privilégiés sur les consommables

Coût annuel pour le 1^{er} appareil : 220 € HT puis 90 € HT pour les suivants

Pyres.com : visite annuelle de maintenance préventive avec tenue d'un carnet d'entretien, garantie sur le déplacement sur site suite à toute utilisation ou dysfonctionnement constaté.

Forfait annuel 184 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil souhaite avoir plus de renseignements concernant les prestations proposées par l'entreprise Best of Santé, notamment sur la fréquence des visites de contrôle, et demande une concertation auprès des communes voisines afin de privilégier un éventuel regroupement.

Locataires

Le Maire informe le Conseil que l'appartement F5 au 2^{ème} étage du presbytère est loué depuis le 01.12.2010.

Sonnerie des cloches de l'église : horaire de l'Angélus

Vu la délibération du 16.07.2010

Vu le courrier de M. et Mme Gilles STEMMELLEN distribué aux élus lors de la séance du 02.11.2010 qui stipulent dans leur demande : « nous ne sommes pas du tout opposés à l'Angélus, nous souhaitons simplement que tout redevienne comme avant les problèmes électroniques de l'horloge de l'église ».

Vu le cas particulier de l'Alsace-Moselle, par application de l'article L2542-3 du CGCT, le Maire peut réglementer les sonneries de cloches d'église afin de garantir la tranquillité publique,

Le Maire demande à nouveau au Conseil de débattre sur ce sujet, en proposant les horaires suivants de sonnerie des cloches de l'église pour l'Angélus du matin :

5 h31 ou 6 h05 comme la commune de Hagenbach

Pendant les débats, M. Gilles STEMMELLEN propose aussi l'horaire de 7 h05.

Après en avoir délibéré

Le Conseil décide à 05 voix pour 6 h 05, 2 voix pour 5 h 31 et 2 voix pour 7 h 05 De fixer l'horaire de sonnerie des cloches pour l'Angélus du matin à 6 h 05

Communauté de communes du Canton de Hirsingue : convention de passage d'un itinéraire de randonnée à Vélo Tout Terrain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Sur proposition de Monsieur Le Maire

Vu la demande présentée par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue

Et après avoir pris connaissance des itinéraires concernés par la pratique du Vélo tout-terrain sur la partie du ban communal,

Décide de remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance afin de se renseigner davantage sur divers points de la convention.

ONF : approbation de l'Etat d'Assiette 2012

M. le Maire soumet à l'assemblée l'état d'assiette relatif aux coupes de bois 2012 proposé par l'ONF.

Il s'agit de l'exploitation en parcelles 5 (REG surface 3.96 ares) et 9 (AME surface 5.43 ares)

Le Conseil Municipal approuve cette proposition tout en rappelant que le volume exploité devra être adapté aux besoins locaux.

Travaux éclairage extérieur presbytère

Vu la nécessité de mettre en place un éclairage extérieur au presbytère pour la sécurité des locataires et usagers

Vu le devis de l'entreprise Gautherat présenté en cette séance

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis pour un montant de 1 178.06 TTC

Les crédits sont prévus au budget 2010 section investissement article 2181

Le Maire est autorisé à signer tous les documents à intervenir.

Divers

Infos urbanisme

Enregistré le	demandeur	dossier	objet	demande		
				En cours	accordée	refus
26.11.2010	M. André KOENIG	DP	Division foncière /Construction Maison	xxxxx		
26.11.2010	Géomètre Frantz	CU b	Construction d'une maison d'habitation	xxxxx		
26.11.2010	Géomètre Frantz	CU b	Construction d'une maison d'habitation	xxxxx		

Le Maire informe le Conseil qu'il a émis un avis défavorable pour ces trois dossiers concernant la même parcelle de terrain, dans l'attente de solutions et de propositions chiffrées, en conformité avec le P.L.U. , pour l'accès aux parcelles concernées par la division et l'installation des réseaux (eau potable et assainissement, électricité, éclairage public)
Une réunion a eu lieu avec l'Adauhr et la DDT.

Conteneur à verres :

Une demande a été faite par lettre en date du 16.11.2010 concernant les nuisances sonores occasionnées par l'utilisation du conteneur à verres.

Cette lettre a été faxée à la gendarmerie et aux Brigades Vertes à la demande des plaignants pour verbalisation des contrevenants.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a eu un rendez-vous avec la société RECICAL pour envisager un autre emplacement pour le conteneur à verres.

Mais aucune des solutions envisagées n'est possible pour des raisons de sécurité

Un panneau indiquant les horaires en référence à l'arrêté N° 03/2009 sera mis en place

Aire de repos entrée du village

M. Marc COLIN et le Maire ont fait le nécessaire pour faire procéder à la modification du cheminement enrobé du bus pour éviter des manœuvres inutiles et dangereuses et pour un meilleur cheminement des piétons.

Bulletin municipal

Mme Valérie ROOS distribuera le bulletin municipal

Organisation de la Fête de Noël des Personnes Agées : Mme Valérie ROOS participera à la préparation de la salle samedi 08 janvier à 14 h30

Déneigement / sécurité rue du Moulin

Le Maire propose de mettre à la disposition des administrés du sel de déneigement par mesure de sécurité, notamment pour les manœuvres du bus scolaire

ERDF : élagage du réseau électrique

Le Maire signale que ERDF était injoignable du 10 décembre au 14 décembre inclus.

Le Maire déplore un problème de communication de ERDF et aurait souhaité assisté aux opérations d'élagage programmées le 14 décembre.

Le Maire n'a aucune information des travaux effectivement réalisés.

Fin de la séance à 22 h 00.